



Le mercredi 14 juin 2017

Association OSONS !
Guichet des associations
40 ter Square des Caraïbes
35400 Saint Malo

Monsieur le Préfet d'Ille et
Vilaine
Bureau des installations classées
3 avenue de la Préfecture
35026 Rennes

Objet : Nuisances olfactives dans Saint-Malo

Monsieur Le Préfet

Vous êtes régulièrement destinataire des courriers de l'association OSONS relatifs aux problèmes de nuisances olfactives dans Saint-Malo. Après une année de relevés effectués dans plusieurs quartiers, l'objectivation des nuisances olfactives dans la ville est réalisée et montre que votre arrêté d'exploitation n'est pas respecté. S'il semble que des travaux aient été menés sur les deux sites de TIMAC AGRO, les relevés du mois de mai montrent que les problèmes persistent.

Le présent courrier est destiné à vous rappeler que notre démarche n'a pas pour but de nuire à l'entreprise. En revanche, il n'est pas question pour nous d'enterrer notre action mais, au contraire, compte tenu des résultats, de défendre de façon de plus en plus déterminée l'intérêt des citoyens. Dans ces conditions, il n'existe pas d'alternative au maintien de notre demande de transparence et de notre exigence de garantie pour les malouins.

Cette transparence est à ce jour au point mort, tant pour ce qui concerne l'entreprise que pour ce qui concerne les services de l'Etat. Cela renforce par avance leur suspicion envers l'entreprise mais également envers les services de l'Etat qui ont la responsabilité de faire respecter les lois et règlements.

Il semble, d'après ce que nous avons appris, que le groupe Roullier ait chargé un prestataire pour effectuer des prélèvements de poussière et mesurer les nuisances olfactives par ses propres Nez.

Ces informations sont-elles exactes ? Si oui, nous tirons plusieurs enseignements de cette modification des procédures de l'entreprise :

- ✓ De fait, la démarche d'OSONS et des nez se trouve valide pour ce qui concerne les analyses de poussière et le recours aux nez.
- ✓ L'adoption de cette démarche par TIMAC AGRO peut aussi inquiéter, cela signifie-t-il que les résultats des process de sécurité actuels laissent, y compris les services de l'Etat, dans l'ignorance de la composition des poussières qui sont répandues autour des sites de production ?

Nous vous avons interrogé en vain sur la possibilité d'utiliser le travail des Nez malouins dans les protocoles de contrôle et d'auto-surveillance, dans ces conditions, nous serons amenés de nouveau à porter le débat sur la place publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués

Pour OSONS !
Alain Guillard
Co-président

OSONS ! Guichet des Associations, 40 ter square des Caraïbes - 35400 - Saint-Malo

Courriel : osons@osons-a-stmalo.com - site : <http://www.osons-a-stmalo.com> - TEL : 0769078357